

**Procès-verbal  
de la 66<sup>e</sup> assemblée générale  
du vendredi 7 octobre 2016  
à Palézieux**



**1. Ouverture de la 66<sup>e</sup> assemblée générale par le président**

A 9 heures 30, M. Pierre-André Dupertuis, président, ouvre la 66<sup>e</sup> assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, à la Grande Salle à Gimel et salue la présence des invités :

- M. Daniel Flotron, Préfet du district Lavaux-Oron
- M. Philippe Modoux, syndic de la commune d'Oron
- Mme Corinne Martin, cheffe du Service cantonal des communes et du logement et les collaboratrices et collaborateurs du service
- Mme Brigitte Dind, secrétaire générale de l'Union des communes vaudoises
- Les représentants des associations sœurs :
  - M. Markus Pischler, président de l'Association vaudoise des agents d'assurance sociale (AVDAAS)
  - Mme Danielle Menoud, membre du comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux vaudois (ASCCV)
  - M. Laurent Cosendai, membre du comité de l'Association vaudoise des contrôles d'habitants et bureaux des étrangers (AVDCH)
- M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal, notre orateur invité
- M. Grégoire Halter, secrétaire municipal de Vevey et membre du comité de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM/SKSG);
- Nos membres retraités
- Les représentants de la presse
- Ainsi que des représentants du personnel de la commune d'Oron.

Le Président excuse l'absence de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité, qui regrette de ne pouvoir se joindre à nous, retenue par une séance convoquée en urgence.

La convocation de l'assemblée générale ayant été adressée dans les délais statutaires et aucune demande de modification n'ayant été adressée au comité, l'ordre du jour est approuvé.

**2. Présentation du district de Lavaux-Oron par Monsieur Daniel Flotron, préfet du district**

M. Flotron présente son district qui allie la vigne, la campagne et la ville.

- Vigne : la vigne de Lavaux caractérisée par ses terrasses, atout extraordinaire pour notre canton,
- Campagne : du haut du Jorat jusqu'au lac, le paysage change au fil des saisons,
- Ville : l'est lausannois représente plus de la moitié des habitants qui habite en milieu urbain, dans ce district, il constate à la fois une densification urbaine et la présence de zones industrielles.

La richesse culturelle du district n'a rien à envier, il cite notamment :

- Théâtre du Jorat
- Café Barnabé
- Octogone
- Cully Jazz
- Cully Classique

La gastronomie n'est pas en reste.

Le district c'est :

- 17 communes
- 60'450 habitants
- 25% d'étrangers
- La ville la plus peuplée : Pully avec 17'811 habitants
- 14'002 ha de surface
- 8'189 ha de surfaces agricoles

Il conclut en soulignant la fonction du secrétaire municipal : celle-ci est à la fois plaque tournante, appui pour la Municipalité, lieu de mémoire et elle stimule les échanges et ce, dans le but d'offrir des prestations de qualité aux citoyens.

Il nous souhaite ses meilleurs vœux pour la législature qui commence.

### **3. Présentation de la commune d'Oron par M. le Syndic Philippe Modoux**

Oron se situe à 15 km de Lausanne et à 15 km de Vevey. Les 2/3 de sa frontière sont limitrophes avec le canton de Fribourg.

Oron, c'est :

- Une région campagnarde
- Des transports publics développés
- La fusion de 10 communes qui ont dit en 2010 OUI à 74% au principe de la fusion
- 5'300 habitants
- 2'462 ha de surface
- Un point d'impôt fixé à : 69
- 1'860 ha de surfaces agricoles
- 60 exploitations agricoles
- 3 laiteries
- 1'700 emplois dans la commune
- Aussi la Tour d'Oron, des vignes en Lavaux que la commune a acquises en 2006 (clin d'œil à l'Histoire puisque, au 12<sup>e</sup> siècle, la commune en était déjà propriétaire), avec l'accord de son Conseil communal, vignes qui produisent le Clos d'Oron.

Il conclut en nous disant qu'il apprécie notre fonction, garant à la fois du protocole et des lois.

### **4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2015**

Chacun a reçu ce document, signé Giancarlo Stella, secrétaire aux p.-v ; il pouvait être téléchargé depuis le site de l'AVSM ([www.avsm.ch](http://www.avsm.ch)). Il est approuvé par l'assemblée avec une correction : c'est notre collègue de Corcelles-près-Concise Anna Montefusco qui a lu le rapport des vérificateurs de comptes et non celui de Corcelles-près-Payerne.

## 5. Rapport du comité

M. Pierre-André Dupertuis, président, nous livre le rapport de sa 5<sup>e</sup> année de présidence de l'AVSM :

*Chers Collègues membres de l'AVSM,  
Mesdames, Messieurs les invités,*

*Pour votre comité, la période 2015-2016 qui vient de s'écouler a été remplie de ces activités diverses et variées qui constituent son pain quotidien ou presque. Je ne résiste pas au plaisir de vous les détailler :*

*Sept séances ordinaires de comité qui, outre le traitement des affaires courantes, nous ont permis de rencontrer :*

- nos collègues de la commune d'Oron pour l'organisation de la présente assemblée générale à Palézieux ;*
- le secrétariat de l'UCV, à Pully, où nous avons évoqué notamment la problématique de la formation ;*
- le comité des boursiers pour une balade au grand air de la Vallée de Joux ;*
- le comité des secrétaires et caissiers du Valais romand pour une incursion gustative outre-Rhône ;*

*Trois séances avec le Service des communes où il a beaucoup été question des élections, mais également, des journées de formation de l'AVSM, du portail des communes, de la LEDP, de l'automatisation des transferts d'information ou des associations intercommunales. Notre comité apprécie la qualité de la collaboration mise en place depuis plusieurs années avec le SCL et, au travers de lui, avec le corps préfectoral. Une collaboration essentielle, surtout lorsque, comme cette année, nous avons à mettre en place des élections communales.*

*Par ailleurs, le comité a dépensé beaucoup d'énergie à mettre sur pied les journées de formation - 200 participants - et l'assemblée générale - près d'une centaine de membres présents aujourd'hui.*

*Sans forfanterie - ce n'est pas notre genre - les journées de formation suscitent un intérêt qui ne se dément pas année après année. L'édition 2016 a été de bonne tenue, avec des intervenants de qualité, mais gâchée par de sérieux problèmes logistiques, surtout la 2<sup>e</sup> journée (mise en place fantaisiste et micros aphones). Mais votre comité plaide non-coupable. En effet, nos exigences et besoins avaient été clairement transmis à la direction de l'établissement. Comme ce n'est pas la première fois que cela se produit, nous avons négocié et obtenu un rabais sur la facture et nous cherchons désormais d'autres solutions. Mais il n'est pas facile de trouver un site aussi idéalement placé à un coût comparable.*

*S'agissant de notre assemblée générale, la participation de ce jour est satisfaisante avec quelque 100 membres présents. Et quand je dis ça, je fais allusion au nombre, pas à la qualité. Merci à vous d'être présents. Certains de nos membres - qui sont absents aujourd'hui - nous ont délicatement fait connaître les raisons de leur désintérêt : nos orateurs invités sont nuls ! C'est vrai que nos choix auraient pu être plus subtils ces dernières années, mais je suis persuadé que M. Ventura, notre orateur de ce jour, saura nous réconcilier avec cette partie de l'assemblée générale. Cela étant, comme la critique est facile, j'invite nos membres à nous faire part de toutes propositions lumineuses en la matière.*

*Les activités de l'ASVM, ce sont également les différents groupes de travail. Celui consacré au classeur bleu et à la rénovation de notre site internet sera évoqué par Marc-André Burdet dans le cadre de la discussion budgétaire.*

*Par ailleurs, le GT consacré à la révision de la Loi sur le droit de cité vaudois, s'est réuni à huit reprises. L'AVSM y était représentée par nos collègues Philippe Steiner de Pully et Simon Affolter de Lausanne ainsi que votre serviteur. L'occasion de mener une réflexion fort intéressante sur la marge de manœuvre laissée aux cantons et aux communes dans le cadre d'un durcissement de la législation fédérale. Les échanges sur le fond et sur la forme ont été tout à fait passionnants entre des collaborateurs du SPOP, des juristes de la couronne, des représentants des corps de police, de l'UCV et des services communaux.*

*Ces activités ont été accomplies sur fond d'élections communales, avec ce que cela implique comme surprises et charge de travail supplémentaire. Donc, vous nous pardonnerez si certains dossiers n'ont pas avancé aussi vite que nous l'aurions voulu. Mais je suis sûr qu'il en a été de même pour vous. Un changement de législature passe rarement comme une lettre à la poste entre l'organisation du scrutin, la journée de vote elle-même, la mise en place des nouvelles Autorités et l'adaptation aux méthodes de travail de la Municipalité entrante. Lourd bien sûr, exténuant parfois, mais toujours passionnant.*

*Arrivant au terme de mon rapport, j'aimerais remercier mes collègues - Pascale de Trélex - pour la dernière fois - Nicole de Romanel-sur-Lausanne, Anne d'Aigle, Pierre-Alain de Forel (Lavaux), Giancarlo de Morges et Marc-André du Chenit. J'apprécie leur engagement, leur travail, leur soutien et leur esprit collaboratif. Et j'apprécie les moments de convivialité que nous partageons.*

*Et comme je le fais chaque année, je remercie également de leur appui les communes qui nous emploient. Même si je suis convaincu que l'investissement qu'elles consentent au travers de notre engagement au sein de l'AVSM leur est largement remboursé par les connaissances et l'expérience que nous accumulons au travers de nos activités.*

*Au final, Chers Collègues, je vous remercie de votre présence aujourd'hui et de votre engagement au sein de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux.*

*Et j'inscrirai encore un petit post-scriptum pour vous rappeler ou vous informer que, depuis l'année dernière, il existe un groupe AVSM sur LinkedIn initié par notre collègue Noémie Steiger, de Vucherens et, qui recense 43 membres à ce jour. N'hésitez pas à vous y inscrire.*

*Merci de votre intérêt.*

*Pierre-André Dupertuis, Président*

## **6. Rapport de la Commission de vérification des comptes**

Le président passe la parole à Mme Anne Decaillet, boursière de notre association. Elle présente les comptes de l'exercice 2015-2016.

Elle relève que, cette année, les charges sont moins élevées qu'annoncées : cours de formation (rabais obtenu), frais de comité et Assemblée générale.

Par ailleurs, le comité a décidé de vous proposer de passer une écriture de réserve de CHF 5'000 pour investissement futurs (site Internet).

Le résultat de l'exercice est le suivant :

- charges	: CHF	37'230.30
- produits	: CHF	42'356.50
- bénéfice	: CHF	5'126.20

Ce sont les communes de Cossonay et de Crissier qui ont procédé à la vérification des comptes cette année. M. Denis Lang (Crissier) lit le rapport de la commission de vérification des comptes :

*Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,*

*En tant que vérificateurs des comptes et conformément au mandat confié lors de l'Assemblée générale 2015, nous avons procédé, en date du 4 octobre 2016, au contrôle des comptes de notre Association pour l'exercice 2015-2016.*

*Pour ce faire, nous avons eu à disposition l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs.*

*Nous avons pu procéder, par sondages, à diverses vérifications et des explications pertinentes ont été fournies dans chaque cas par notre trésorière dont nous relevons au passage les compétences et la qualité de son travail.*

*Dès lors, notre contrôle nous permet d'affirmer que :*

- *les comptes sont tenus avec exactitude et conformément aux principes comptables généralement admis en la matière ;*
- *l'état de la fortune sociale correspond aux règles établies en matière d'évaluation de bilan.*

*Par conséquent, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter les comptes 2015-2016 :*

- *bouclant par un bénéfice de CHF 5'126.20. Une constitution de réserve de CHF 5'000.00 sera proposée ce jour. Si celle-ci est acceptée, le nouveau capital s'élèvera à CHF 22'532.50*
- *dont le total du bilan se monte à CHF 32'920.10 ;*

*et d'en donner décharge à la trésorière et au Comité sortants, tout en les remerciant vivement de tout le travail effectué durant l'année pour le bon fonctionnement de notre Association.*

*Cossonay  
Tania Zito*

*Crissier  
Denis Lang*

#### **7. Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2015/2016**

L'assemblée générale décide:

1. d'adopter les comptes et la gestion de l'année 2015-2016 et le rapport de la commission de vérification
2. de donner décharge au comité et au caissier de leurs mandats respectifs pour l'année écoulée.

#### **8. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle pour l'exercice 2015/2016**

Les cotisations ayant été adaptées en 2014, le comité ne propose aucune modification cette année. Les montants sont les suivants :

• cotisation	CHF	60.00
• cotisation "retraité-e-s"	CHF	25.00
• finance d'entrée	CHF	10.00
• insigne	CHF	7.00

La proposition de maintien de la cotisation (statu quo) est acceptée à l'unanimité.

#### **9. Approbation du budget de l'exercice 2016/2017**

Mme Anne Decaillet donne quelques informations :

- elle propose de garder le même budget que l'exercice précédent concernant les charges
- elle propose d'ajouter des frais d'amortissement de CHF 2'000.00 correspondant au futur investissement du site Internet qui sera porté à l'actif du bilan et amorti en 5 ans maximum.

Elle propose à l'assemblée générale d'approuver le budget 2016-2017.

M. M.-A. Burdet donne quelques explications sur la refonte du site Internet :

*"J'aimerais tout d'abord rappeler deux adresses importantes :*

[www.avsm.ch](http://www.avsm.ch)

[www.classeur-bleu.ch](http://www.classeur-bleu.ch)

*Le premier site a pour vocation de fournir des informations générales sur notre association que ce soit, à l'attention de ses membres ou de personnes tierces. L'outil est d'une génération relativement ancienne et avait été développé par l'entreprise Ofisa Informatique SA : la structure du site est bien connue, puisqu'elle a été commercialisée également à de nombreuses communes. Il n'en demeure pas moins que la technologie à la base du site internet devient vieillissante. Il n'offre pas non plus toute la souplesse voulue afin d'assurer toutes les tâches voulues par le comité.*

*Il devenait donc nécessaire d'entreprendre une réflexion sur ce média et surtout sur ce que l'on veut en faire.*

*Parallèlement, le Groupe de travail chargé de refondre le fameux classeur bleu a pris l'option de monter un site sur lequel, toutes les fiches revues et corrigées sont systématiquement stockées.*

*Le système fonctionne parfaitement bien et permet une mise à jour de chacune des fiches en tout temps.*

*Il convient de rendre ici hommage à Giancarlo et son équipe qui mène régulièrement ce travail de mise à jour. Le site a également été monté avec la collaboration de Muriel Vesin, notre collègue de Lussy-sur-Morges.*

*Cependant, n'étant ni les uns ni les autres des professionnels dans le domaine du web, il est apparu au comité qu'il fallait lancer le chantier de réfection du site afin de mettre également mieux en valeur l'important travail fait sur le classeur Bleu.*

*Dans ce but, un groupe de travail conjoint a élaboré un cahier des charges pour le nouveau site. On peut le qualifier d'ambitieux.*

*Malheureusement l'infrastructure utile afin d'assurer toutes les fonctions voulues à un coût important. Et les offres reçues des divers prestataires sont apparues trop élevées au comité en regard de la situation financière de l'AVSM et de la durée de vie d'un tel site. Il va falloir faire opérer des choix.*

*Dans ce contexte, le projet doit être revu et des choix devront être effectués. Les groupes de travail élargis seront d'ailleurs reconvoqués très prochainement dans cette optique.*

*Sur le plan du budget 2017, le comité table sur un investissement de CHF 10'000.- pour la réalisation du nouveau site internet. Cet investissement sera porté à l'actif du bilan et sera amorti en 5 ans maximum. Vous trouverez à ce sujet la rubrique amortissement un montant de CHF 2'000.-*

*Parallèlement, l'exercice bénéficiaire qui s'achève a permis la comptabilisation d'une provision de CHF 5'000.- qui permettra de financer notamment la formation des super-utilisateurs du site et les éventuels frais annexes liés au site. Le solde pourra servir pour un éventuel amortissement extraordinaire.*

*Au nom du comité, je vous invite donc à soutenir cette proposition, qui permettra d'améliorer la communication interne et externe de l'AVSM.*

*Je reste à disposition pour toute question complémentaire, naturellement."*

Ce projet de budget présente ainsi :

- charges	CHF 43'300.00
- produits	CHF 40'400.00
- excédent de charges	CHF 2' 900.00

Le budget est adopté à une majorité évidente moins une abstention.

## 10. Election du comité

Le comité actuel ayant été réélu pour deux ans en 2015, il n'y a pas d'élection générale cette année. Le Président relève qu'au terme de cette année 2015/2016, le comité a enregistré une démission, celle de Mme Pascale Joray notre collègue de Trélex, qui a souhaité mettre un terme à ses activités après 11 ans passés au comité.

Le Président tient à remercier le travail accompli par Mme Pascale Joray :

*" Pascale est membre de notre comité depuis 2005. Elle été élue lors de l'assemblée générale tenue à Lucens cette année-là. Elle a remplacé au comité notre ancienne collègue de Le Vaud, Christiane Parmelin.*

*Son parcours professionnel a débuté chez Swissair. Elle a ensuite effectué séjour de 6 ans en Tunisie, sans activité professionnelle, à s'occuper des enfants au côté de son mari, lui aussi collaborateur chez feu note compagnie nationale.*

*Revenue en Suisse fin 1981, elle a œuvré à l'Office du tourisme de Rolle puis travaillé chez un transitaire à l'aéroport de Genève. Après un passage au sein de la commune d'Eysins, en charge du contrôle des habitants, de l'agence AVS et de l'office du travail, elle trouve ewn voie sa voie à la commune de Trélex, où elle officie en tant que secrétaire municipale depuis 1996. On vient donc de lui fêter ses 20 ans de service. Juste avant de partir de partir à la retraite dans le courant de l'année prochaine.*

*Et manifestement, elle va laisser un excellent souvenir puisque l'actuelle Municipalité souhaite avoir recours à un consultant externe pour retrouver la perle rare ! Demandant à une ancienne collègue du comité de décrire Pascale Joray, j'ai obtenu les qualificatifs suivants :*

- *Joviale*
- *Discrète*
- *Posée*
- *Énergique*
- *Souriante*
- *Directe*
- *Compétente*
- *Fiable*
- *Disponible*
- *Toujours présente*

*Elle aime les voyages (ancienne hôtesse de l'air, elle travaillait au sol). Parle plusieurs langues et prenait des cours d'espagnol. Enfin Valaisanne, elle aime la montagne et le vin rouge !*

*Merci à Pascale pour ces dix ans passés au comité, notamment à t'occuper du site internet.*

*Nous te souhaitons bon vent et belle retraite !*

Pour remplacer Mme Pascale Joray, une membre se présente :

- Mme Patricia Audétat, secrétaire municipale à Vich.

Elle est présentée par M. Bernard Bertoncini secrétaire municipal à Coppet :

*" Lorsqu'il m'a été demandé de présenter Patricia Audétat pour la succession de Pascale Joray, je n'ai pas hésité une seule seconde et me souviens même avoir déclaré que je soutenais cette candidature à 100 %, au moins.*

*Titulaire d'un master HEC en gestion d'entreprises et secrétaire municipale de la commune de Vich depuis 2011, Patricia connaît très bien le fonctionnement des entités publiques et les rouages de leurs administrations puisqu'elle était auparavant active dans une agence de communication spécialisée dans la clientèle institutionnelle et qu'elle avait la charge de bon nombre de communes genevoises.*

*C'est donc lors de ses nombreux contacts avec des secrétaires généraux (c'est ainsi que l'on désigne nos consœurs et confrères du bout du lac), qu'elle s'est rendu compte que notre profession lui conviendrait très bien, nos activités étant particulièrement concrètes et utiles à la communauté. Patricia ne regrette absolument pas ce changement de cap professionnel et elle apprécie avant tout le fait d'acquérir sans cesse de nouvelles connaissances au travers de ses tâches quotidiennes. Pour que le portrait de Patricia soit complet, quelques mots sur la vie privée de cette maman de deux adolescents de 13 et 16 ans.*

*Patricia est également active de l'autre côté de la barrière, puisqu'elle est membre du Conseil communal de Trélex. Présidente de la commission des bâtiments, elle siège aussi à la commission des finances, de même qu'au Conseil intercommunal de l'Association scolaire de Trélex.*

*Pour compléter cette partie personnelle, je me permettrai ici de faire une entorse à la galanterie en dévoilant son âge. Si je fais cette atteinte à la bienséance, et je suis certain que Patricia me pardonnera, du moins je l'espère, ce n'est que pour mieux souligner ses qualités.*

*Patricia est née en mai 68, période marquée par les révoltes et les gaz lacrymogènes. Tous les ingrédients étaient donc là pour en faire une battante. Ce mot qualifie bien sa nature, tout comme les adjectifs « dynamique », « énergique », « vive » ou « pétillante » pour reprendre le terme d'un membre de notre comité.*

*Pour conclure, notre association pourra sans nul doute compter sur la personnalité et les nombreuses compétences de Patricia qui est déjà active au sein de la commission chargée de la refonte de notre site internet.*

*Mesdames, Messieurs, chers membres de l'AVSM, je vous remercie de votre attention et vous propose de soutenir sans réserve la nomination de Patricia Audétat au comité de notre association."*

Elle est élue à l'unanimité par acclamation.

Mme Patricia Audétat remercie l'assemblée de sa confiance et espère être à la hauteur.

Les autres membres sont d'accord de rempiler pour un mandat supplémentaire. Voici la liste par ordre d'entrée :

- M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal à Morges, entré au comité en 2004,
- M. Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal à La Tour-de-Peilz, entré au comité en 2006.
- Mme Anne Décaillet, secrétaire municipale à Aigle, entrée au comité en 2011.
- M. Pierre-Alain Borloz, secrétaire municipal à Forel (Lavaux), entré au comité en 2011
- Mme Nicole Pralong, secrétaire municipale à Romanel-sur-Lausanne, entrée au comité en 2013
- M. Marc-André Burdet, secrétaire municipal au Chenit, entré au comité en 2015



## 11. Election des vérificateurs de comptes

Corcelles-près-Payerne est sortante. Cossonay et Crissier seront vérificatrices en 2017. Pour la fonction de vérificatrice suppléante, le comité propose Cuarnens.

Nouvelle commission (AG 2016) composée des communes de

- Cossonay (1<sup>ère</sup> vérificatrice)
- Crissier (2<sup>e</sup> vérificatrice)
- Cuarnens (suppléante)

## 12. Remise des diplômes AVSM (25 ans d'activité)

Nous souhaitons féliciter une collègue qui totalise cette année 25 ans d'activité en tant que secrétaire municipale et a bien mérité à ce titre un diplôme de l'AVSM et le traditionnel stylo de l'AVSM :

- Mme Rose-Marie Lehmann d'Onnens

## 13. Confirmation du lieu et de la date de la prochaine assemblée générale

- 6 octobre 2017 : Moudon
- 5 octobre 2018 : Crissier fait part de son intérêt

## 14. Propositions individuelles et divers

Le Président mentionne 2 points :

- Les cours de formation de l'AVSM qui auront lieu les 8 et 14 juin 2017.
- Le Diplôme de cadre en administration communale : il passe la parole à notre collègue Marc-André Burdet concernant le Diplôme de cadre en administration communale afin de nous informer de l'évolution du dossier.

M.-A. Burdet donne quelques compléments :

*"A la fin juin, la formation a été accréditée et a obtenu la reconnaissance fédérale nécessaire, afin de conduire les étudiants qui le veulent jusqu'au Brevet fédéral de Spécialiste en administration publique. La commission FR2C Formation Romande de Cadres communaux, avec laquelle notre association collabore, a donc conduit avec succès les divers travaux nécessaires à remplir les critères au niveau fédéral.*

*Le principal changement qu'il y a lieu de relever et l'apparition d'un 5ème module appelé **Connaissance du système politique**. Ce module comprendra une part importante de cours préparant à l'examen fédéral. En outre, un travail de diplôme sera demandé à chaque candidat et ce dernier devra le défendre par oral. Un entretien spécialisé aura également lieu portant sur l'ensemble de la formation.*

*En résumé, afin d'obtenir le nouveau brevet fédéral de spécialiste en administration publique, les candidats seront amenés à obtenir le diplôme de cadre en administration communale composé des 4 modules habituels. Après l'obtention de ce diplôme, les volontaires auront la possibilité de s'inscrire pour le module N°5 qui conduira jusqu'à l'examen.*

*En principe, la première volée de ce 5ème module devrait démarrer au mois d'août 2017. Il reste une inconnue, à savoir quand aura lieu l'examen fédéral. Cet élément déterminera le début exact de la formation.*

*Pour les personnes intéressées, je vous invite à vous rendre ces prochaines semaines sur le site [www.avenirformation.ch](http://www.avenirformation.ch) afin de vous tenir informés des détails."*

## 15. Effectifs

Notre association compte à ce jour :

- 322 membres actifs (320 membres en 2015) avec 5 membres d'honneur dont un encore en activité
- 295 communes sur 316 (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016)
- 25 retraités
- 6 secrétaires itinérants.

Voici les admissions pour 2016.

### 21 admissions

Commune	Prénom	Nom
Aubonne	Tânia	CUNHA RIBEIRO
Avenches	Lise	BETTEX
Bottens	Philippe	GERBER
Chavornay	Serge	WILLOMMET
Concise	Paolo	MIGLIORINI
Cuarnens	Isabelle	DESPLAND
Cugy	Patrick	CSIKOS
Curtilles	Doris	AGAZZI
Essertines-sur-Yverdon	Karin	RACIOPPI
Jongny	Vincent	MARTIN
L'Abbaye	Laetitia	NICOD
Le Vaud	Francine	PASQUIER
Mex	Brigitte	BEUCHAT
Mutrux	Valérie	PONT
Nyon	Sarah	MIEVILLE
Ogens	Stéphanie	PAHUD
Renens	Michel	VEYRE
Saint-George	Véronique	ERRECART
Syens	Susanna	BLASER
Villars-le-Comte	Christelle	GERBER
Yverdon-les-Bains	François	ZUERCHER

## 16. Message de Mme Corinne Martin, cheffe de service du SCL

En préambule, Mme Corinne Martin souligne le rôle du secrétaire municipal-e dans une commune :

- Support dans l'organisation de la Municipalité
- Colonne vertébrale : vue d'ensemble
- Veille au respect de la légalité

Mme Martin rappelle d'emblée le rôle que joue le Service des communes et du logement :

- Facilitateur
- Aide à la décision

Pour la nouvelle législature, voici ce qui a été mis en place sous l'impulsion du SCL :

- Formations CEP
- Formation par les préfets
- Guide pour les autorités
- Avis de droit dans le journal Canton-Communes

Mme Martin aborde 2 sujets qu'elle souhaite partager :

- Rôle de l'Etat en matière de surveillance (137 ss LC) : le rôle du SCL intervient en légalité :
  - o Approbation des statuts des associations intercommunales
  - o Approbation des règlements
  - o Examen des comptes via les préfets
  - o Le préfet a un rôle primordial sur le terrain
- Secret de fonction (art. 40 d LC) : cet article peut parfois entrer en contradiction avec la loi sur l'information. Le rôle du secrétaire municipal-e est de veiller à protéger les élus du secret de fonction. Le secret fiscal et le secret médical ne doivent pas être violés. Exemples : les noms de sociétés ne doivent pas figurer dans les préavis municipaux. Dans le rapport de gestion, il convient de ne pas mettre le nom des affaires pendantes devant la commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

Elle forme le souhait que les relations avec les communes soient au beau fixe et qu'elles soient placées sous le signe du partenariat. Elle se félicite de la collaboration avec l'AVSM.

## 17. Exposé de Mme Sophie Pichaureaux, responsable programme Cyberadministration, DSI

Elle nous présente l'évolution qu'il va y avoir en 2017 en matière de cyberadministration et nous rappelle le but : créer un espace unique permettant d'interagir avec l'Etat en toute sécurité.

Point de situation du portail des communes depuis l'ouverture :

- Nombre de communes dans le portail : 307
- Nombre de comptes communaux actifs : 1399
- Nombre de création/migrations de compte : 150 par an
- Nombre d'accès applicatifs : 12 500

L'idée de la DSI est la création d'une interface unique pour :

- les entreprises,
  - les raisons individuelles,
  - les communes,
  - les autres partenaires de l'Etat...
- car les besoins sont similaires.

**Nouveautés :**

- Un portail des communes qui devient l'espace sécurisé entreprise
- Un identifiant (IUP) qui servira pour les professionnels (2017) et particulier (2018)
- Une interface modifiée incluant la mobilité
- Un support renforcé
- Une gestion des unités organisationnelles

### Impact pour les communes :

- Des processus pour professionnels harmonisés qui implique la suppression du rôle de tiers de confiance
- Des IUP déjà attribués aux employés communaux qui ne seront pas remis en cause mais un processus d'obtention de l'IUP qui va changer

Il y a ainsi 2 processus différents :

- La demande de création de compte
- La demande de rattachement.

La commune ne fera plus l'identification de l'utilisateur. Mme Pichaureaux fait appel aux communes pour savoir si certaines d'entre elles sont intéressées à tester en 2017 l'espace « *Entreprises* ». Plus d'info en annexe.

<b>18. Exposé de M. Emmanuel Ventura « Lausanne : création d'un quartier culturel au cœur de la Ville, un défi architectural et urbanistique »</b>
--

**Une introduction est faite par M. B. Decrauzat.**

Palteforme 10 : c'est un projet cantonal et pas lausannois.

Plateforme10 est la transformation d'un site ferroviaire et industriel en un nouveau quartier entièrement dédié à la culture. L'espace, quelque 22'000 mètres carrés, accueillera trois institutions culturelles reconnues : le Musée cantonal des beaux-arts (mcb-a), le Musée de l'Elysée (musée cantonal de la photographie) et le mudac (Musée de design et d'arts appliqués contemporains), à quelques pas de la gare, au centre de Lausanne, capitale du canton de Vaud.

### **E. Ventura**

Il a fallu 3 ans de procédure pour obtenir un PAC (plan d'affectation cantonal) et un permis de construire. Plateforme 10, c'est une nouvelle plateforme des arts : un pôle culturel réunissant :

- Les arts
- La photographie
- Le design.

Par la proposition architecturale des auteurs du mcb-a, Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga (Barcelone, Espagne), ainsi que celle des frères Manuel et Francisco Aires Mateus (Lisbonne, Portugal) pour le bâtiment destiné à accueillir le Musée de l'Elysée et le mudac, c'est un nouveau quartier urbain d'exception, ouvert et accueillant, qui sera offert aux visiteurs et aux habitants à l'horizon 2020.

La plaque tournante des rails va rester : c'est un lieu d'identité, de rencontre entre passé et futur.

### **MCBA**

Au niveau architectural, le bâtiment du MCBA fera 140 m de long et 21 m de hauteur avec une trace du passé : la nef. La façade côté voie sera fermée et ouverte côté place (Nord).

Le MCBA abritera une surface de 3'400 m<sup>2</sup> de surface d'exposition contre 1'200 m<sup>2</sup> (aujourd'hui).

Coût : CHF 82.7 millions répartis ainsi :

- CHF 44.5 millions : Canton
- CHF 5 millions : ville
- CHF 33.19 millions : part privée

En fonction : septembre 2019.

### 1 musée = 2 musées : design et photo

Par la proposition architecturale des frères Manuel et Francisco Aires Mateus (Lisbonne, Portugal), l'idée est d'avoir au niveau supérieur le musée du design et au niveau inférieur le musée de la photo. Entre les 2 : un espace de rencontre : accueil, boutique librairie.  
Avec ce bâtiment, c'est le doublement des surfaces d'exposition.

Coût : CHF 100 millions répartis ainsi :

- CHF 40 millions : Canton
- CHF 20 millions : ville
- CHF 40 millions : part privée

En fonction : en 2020.

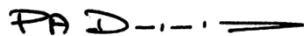
A terme, la gare de Lausanne accueillera environ 200'000 usagers/jour en 2030.

## 19. Conclusion

Après les remerciements d'usage aux participants à cette assemblée ainsi qu'à la commune d'Oron, le président clôt l'assemblée en annonçant l'apéritif offert par la commune hôte avec un accueil en musique.

La séance est levée à 11 h 45.

le président



Pierre-André Dupertuis

le teneur du procès-verbal



Giancarlo Stella

# Cyberadministration

## Présentation évolution du portail – AVSM

**7 Octobre 2016**

DSI  
Programme cyber

Présentation  
*Sophie Pichaureaux*

# Espace sécurisé Professionnel

***Créer un espace unique permettant d'interagir avec l'Etat en toute sécurité***

Portail des communes

Espace sécurisé professionnel

Bases légales de l'espace sécurisé

## Portail des communes

- **Point de situation du portail des communes depuis**

### **l'ouverture**

- Nombre de communes dans le portail 307
- Nombre de comptes communaux actifs 1399
- Nombre de création/migrations de compte 150 par an
- Nombre d'accès applicatifs 12 500



## Espace sécurisé professionnel

- **Création d'une interface unique pour**
  - les entreprises,
  - les raisons individuelles,
  - les communes,
  - les autres partenaires de l'Etat...
- **car des besoins similaires**

# Espace sécurisé professionnel

- **Nouveautés**

- Un portail des communes qui devient l'espace sécurisé entreprise
- Un identifiant (IUP) qui servira pour les professionnels (2017) et particulier (2018)
- Une interface modifiée incluant la mobilité
- Un support renforcé
- Une gestion des unités organisationnelles

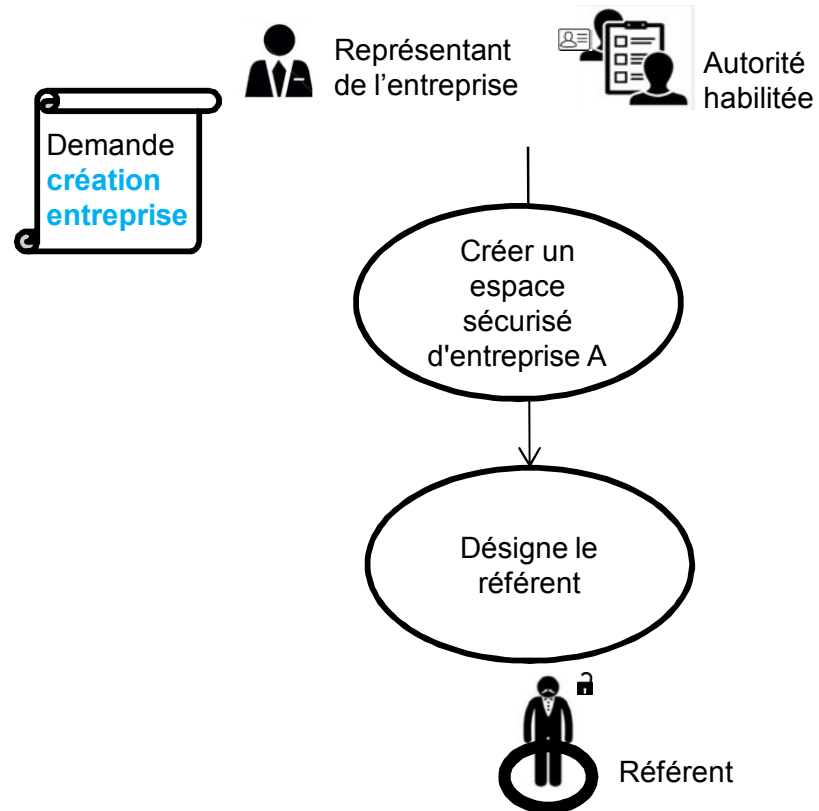
- **Impact pour les communes**

- Des processus pour professionnels harmonisés qui implique la suppression du rôle de tiers de confiance
- Des IUP **déjà** attribués aux employés communaux qui **ne seront pas remis en cause** mais un processus d'obtention de l'IUP qui va changer

# Espace sécurisé professionnel

- création d'entreprise

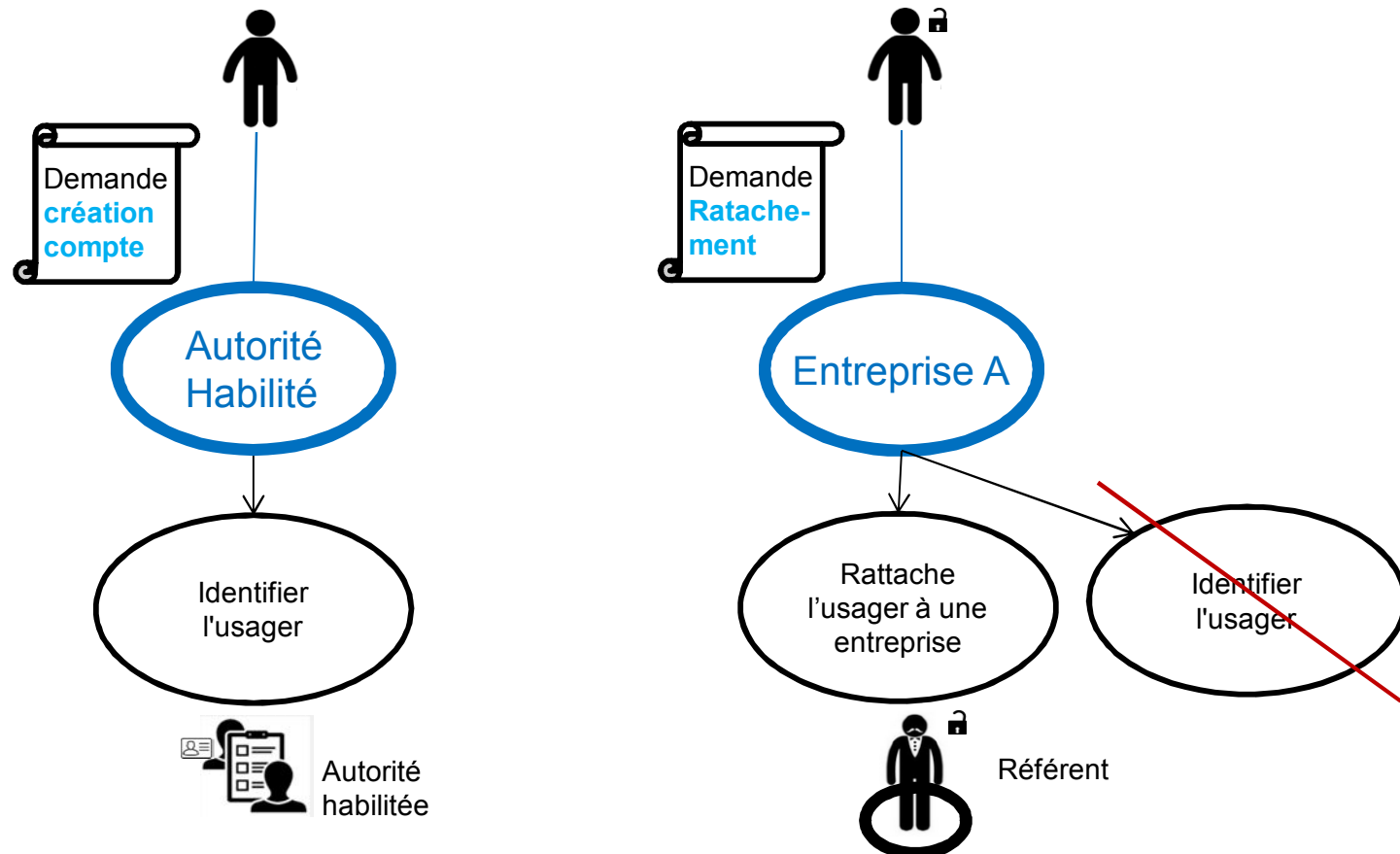
## ES Entreprise A



# Espace sécurisé professionnel

- **Création de compte, Rattachement à une entreprise**

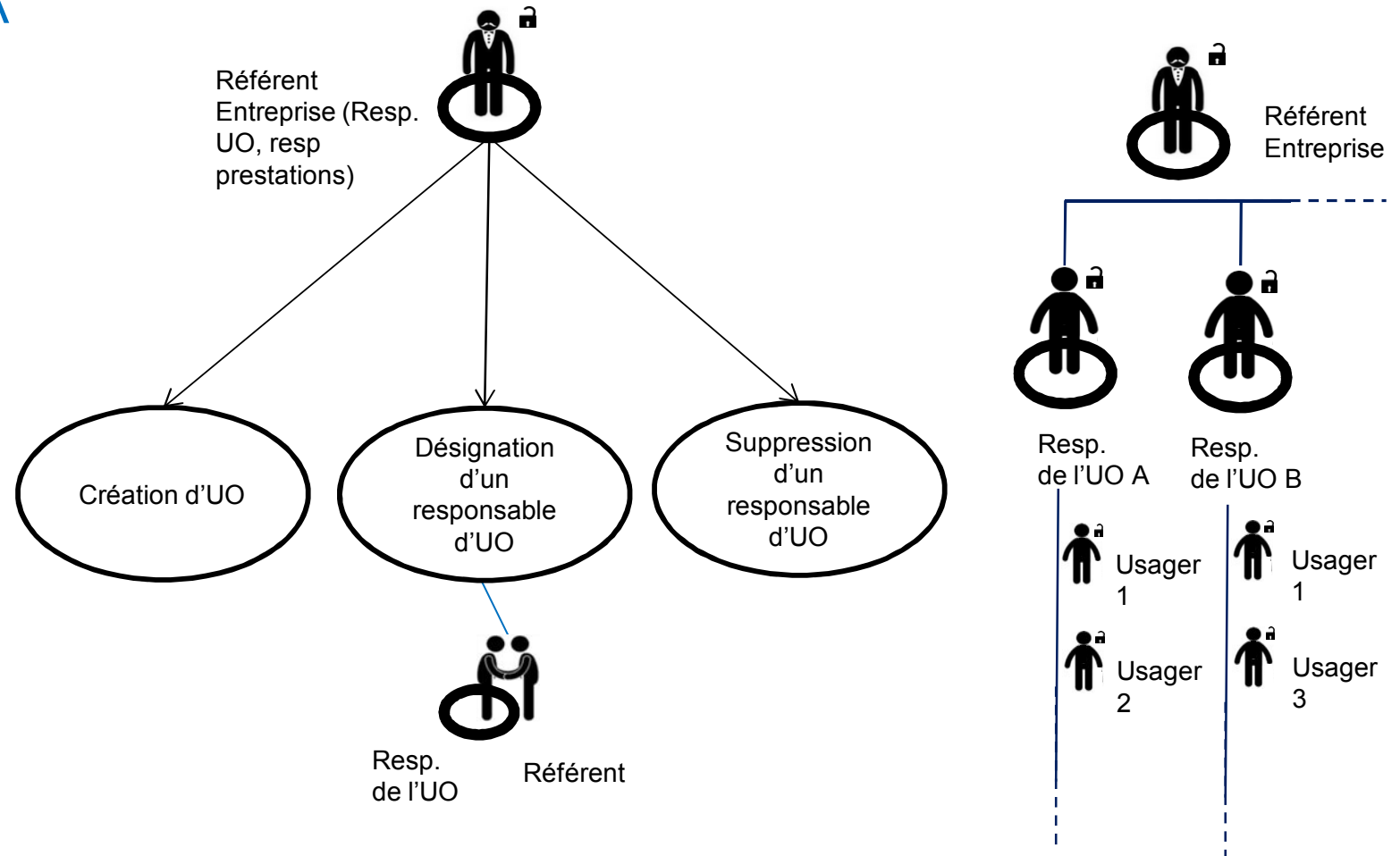
## ES Entreprise A



# Espace sécurisé professionnel

- Gestion d'Unité Organisationnelle (UO)

## ES Entreprise A



## **Base légale de l'espace sécurisé**

- **Projet de loi sur le portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat (LPSPL)**
- **RÈGLEMENT d'application de la loi sur le portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat (RLPSPL)**

## **Base légale de l'espace sécurisé**

- **Une base légale précisant entre autre**
  - Le processus d'obtention de l'IUP
    - Autorité habilitée à délivrer les IUP
    - Documents nécessaires
- La procédure et les conditions d'adhésion pour les professionnels

## Questions ?